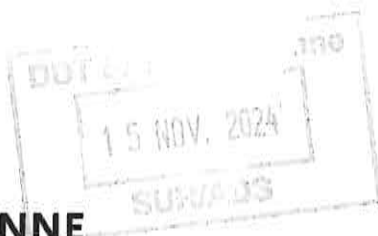




**PREFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

**Unité inter-départementale Corrèze, Creuse
et Haute-Vienne
Site de Limoges**

Affaire suivie par : Benoît ROUGET
Tél. : 05 55 11 84 33
Courriel : benoit.rouget@developpement-
durable.gouv.fr
Nos réf : UD872024-225

Limoges, le 14 novembre 2024

Le directeur régional

à

DDT 87

Service Urbanisme Habitat
Immeuble Pastel

A l'attention de Yves-Marie LE ROUZIC

Objet : demande d'avis concernant le permis de construire PC n°08717224A0002 (ENERGIE SAINT OUEN SUR GARTEMPE représenté par M. FRITCH) pour l'installation d'un parc photovoltaïque composé d'une clôture périphérique, de locaux techniques, d'une citerne incendie et de structures bi-pieux de supports de panneaux au lieu-dit les Pierres Blanches à Saint Ouen sur Gartempe (références cadastrales section OC n° 0234).

Par courriel du 25 octobre 2024, vous m'avez transmis la demande présentée par la SAS ENERGIE SAINT OUEN SUR GARTEMPE pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Ouen sur Gartempe.

1. Risques technologiques et ICPE hors projet :

Il n'y a aucun site SEVESO Seuil Haut, ni PPRT susceptibles de générer des contraintes sur le présent projet.

La zone d'étude est située à l'endroit d'une ancienne carrière, la carrière Guignard, dite de Luchapt au lieu dit les Pierres Blanches sur la commune de Magnac Laval qui a fait l'objet d'une déclaration de cessation d'activité et d'un PV de recolement en 2007.

2. Statut ICPE :

Les installations de production d'électricité par panneaux photovoltaïques ne ressortant pas de la nomenclature des installations classées, cette demande de permis de construire n'est pas ICPE.

3. Sites et sols pollués :

Il n'y a ni site BASOL ni SIS à proximité.

Je n'ai donc pas d'observation à formuler au regard des enjeux de sécurité et d'environnement ressortant de mon service.

Pour le Directeur et par délégation,
Le responsable de l'unité inter-départementale Corrèze,
Creuse et Haute-Vienne



Benoît ROUGET